



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N°70 DU 3 DECEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 3 décembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 3 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

signé : CHAIGNEAU Christian

SOMMAIRE

I - ARRETES

SECRETARIAT GENERAL.....	5
Mission d'appui au pilotage.....	5
- Délégation de signature à M. Christophe ROGUE, Stagiaire de l'ENA, chargé des fonctions de directeur du Service de l'Immigration et de l'Identité Nationale par intérim	5

II – DIVERS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS	10
- Avis de concours sur titres d'assistants socio-éducatif (emploi d'assistant service social)....	10
- Avis de concours sur titres de conseiller en économie sociale et familiale	11

I - ARRETES

- Délégation de signature à M. Christophe ROGUE, Stagiaire de l'ENA,
chargé des fonctions de directeur du Service de l'Immigration et de l'Identité
Nationale par intérim

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-054 bis du 1er février 2010, relatif à l'organisation de la préfecture,

VU la proposition d'affectation à la préfecture de Maine-et-Loire, du 30 août 2010 au 29 janvier 2011, de M. Christophe ROGUE, élève de l'Ecole nationale d'administration, en qualité de stagiaire, faite par le directeur de l'ENA le 3 mai 2010 et la réponse favorable à cette proposition donnée par M. Richard SAMUEL, préfet de Maine-et-Loire, le 10 mai 2010,

Considérant la vacance du poste de directeur du service de l'immigration et de l'identité nationale comme suite à la désignation de M. Luc LUSSON, en qualité de directeur de la réglementation et des collectivités locales à compter du 6 décembre 2010,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

ARTICLE 1^{er} :

A compter du 6 décembre 2010, délégation est donnée à M. Christophe ROGUE, stagiaire de l'Ecole nationale d'administration, chargé des fonctions de directeur du service de l'immigration et de l'identité nationale par intérim, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du service, à l'exception des circulaires aux maires et des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional, les conseillers régionaux, le président du conseil général, les conseillers généraux, les chefs des services régionaux :

- toutes décisions et tous documents concernant l'organisation et le fonctionnement du service sur lequel il a autorité ;
- toutes correspondances se rapportant aux compétences de la direction dont il assure l'intérim, à l'exception des mesures faisant grief.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'annexe 1, dans les domaines indiqués **de A1a2 à A1a16** :

à :

- M. Bruno PETIT, attaché principal, chef du bureau des étrangers

- Mlle Anne ROUSSEAU, attachée, adjointe au chef du bureau
- Mme Nathalie COLIN, attachée
- M. Claude BERNIER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle
- Mme Danièle GENARD secrétaire administrative de classe exceptionnelle
- M. Fabrice GIRARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle
- Mlle Karen GISNEAU, secrétaire administrative de classe normale
- Mlle Isabelle BLIN, secrétaire administratif de classe normale
- M. Nicolas BROCHARD, secrétaire administratif de classe normale
- Mme Adeline HAMEL-ARESCY, secrétaire administrative de classe normale
- M. Yves TESSIER, secrétaire administratif de classe normale
- Mme Doriane TUSSEAU, secrétaire administratif de classe normale

Délégation de signature est donnée, en ce qui concerne les décisions codifiées A1a8 à A1a16 dans le cadre de leurs attributions à :

- Mme Geneviève BARBOT, adjointe administrative principale de 2ème classe
- Mme Sophie FRANCOIS, adjointe administrative de 1er classe
- Mme Catherine CANTIN-GAULTIER, adjointe administrative de 1er classe
- Mme Anne DOUIN, adjointe administrative principale de 2ème classe
- Mme Chantal GRIVAULT-SEYEUX, adjointe administrative principale de 2ème classe
- Mme Véronique LEROY, adjointe administrative de 1er classe
- Mme Stéphanie RALLIER, adjointe administrative de 1er classe
- Mme Marie-Cécile RICHARD, adjointe administrative de 1er classe
- Mlle Sandrine SARRAZIN, adjointe administrative de 2ème classe
- Mme Annie VIEL, adjointe administrative principale de 1er classe

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions désignées à l'annexe 1, dans les domaines indiqués ci-après à :

- Mme Marie-Odile CLAUDE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau de l'identité nationale

en ce qui concerne les décisions codifiées :

b) identité Nationale

-B1b1 à B1b8

à :

- Mme Suzanne CRUCHET, secrétaire administrative de classe normale

en ce qui concerne les décisions codifiées :

B1 b6 à B1 b8 en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile CLAUDE.

à

- Mme Carole DOEPPEN
- Mme Réjane LOUVEAU

en ce qui concerne les décisions codifiées B1b6 et B1b8 en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Marie-Odile CLAUDE et de Mme Suzanne CRUCHET.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-175 du 19 avril 2010 modifié par les arrêtés préfectoraux SG/MAP n°2010-323 du 20 septembre 2010 et SG/MAP n° 2010-387 du 26 octobre 2010, donnant délégation de signature à M. Luc LUSSON, directeur du service de l'immigration et de l'identité nationale, est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 01 décembre 2010
Signé, Richard SAMUEL

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral SG/MAP n°2010-411 du 01 décembre 2010

Code	Nature des documents
A	ÉTRANGERS
A1 a1	Refus de délivrance d'autorisation provisoire de séjour
A1 a2	Titres de séjour des étrangers
A1 a3	Récépissés de demande de titre de séjour et autorisation provisoire de séjour
A1 a4	Titres de voyage des réfugiés et apatrides
A1 a5	Documents de circulation pour étranger mineur
A1 a6	Titres d'identité républicains
A1 a7	Prolongation des visas des passeports
A1 a8	Attestations constatant des faits ou des droits
A1 a9	Actes et correspondances relatifs à la notification et à l'exécution des décisions prises à l'égard des ressortissants étrangers
A1 a10	Courriers accompagnant la délivrance des autorisations provisoires de séjour suite à l'annulation d'un arrêté de reconduite à la frontière ou d'une obligation de quitter le territoire français par le Tribunal administratif
A1 a11	Demandes d'extrait de casier judiciaire
A1 a12	Certifications conformes relatives à l'état civil des étrangers
A1 a13	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau des étrangers
A1 a14	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant des attributions du bureau des étrangers
A1 a15	Demande de complément de dossiers relevant des attributions du bureau des étrangers et bordereaux de transmission
A1 a16	Réponse aux demandes d'attestation de délivrance de titres
B	IDENTITÉ NATIONALE
B1 b1	Correspondances, télécopies et documents relevant des attributions du bureau dans le domaine des titres d'identité et de voyages
B1 b2	Autorisations collectives de sortie des mineurs du territoire
B1 b3	Oppositions de sortie des mineurs du territoire
B1 b4	Laissez-passer
B1 b5	Pièces annexes des arrêtés préfectoraux relevant du domaine des titres d'identité et de voyages
B1 b6	Convocations aux entretiens, demande d'enquête
B1 b7	Récépissés de dépôt de dossier de demande de naturalisation
B1 b8	Demande de complément de dossiers relevant des attributions du bureau de l'identité nationale et bordereaux de transmission

II – DIVERS

- Avis de concours sur titres d'assistants socio-éducatif (emploi d'assistant service social)

PARU AU JOURNAL OFFICIEL LE 10 NOVEMBRE 2010

Un arrêté du Préfet de Maine-et-Loire en date du 31 Mars 2010 a ouvert un concours sur titres en vue de pourvoir deux postes d'Assistants Socio-Educatifs (emploi d'assistant de service social) au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers (49).

Peuvent faire acte de candidature les personnes réunissant les conditions énumérées :

- à l'article 5 ou 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- à l'article 3 (1^{er} alinéa) du décret n° 93-652 du 26 mars 1993 modifié portant statut particulier des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au Bureau du Recrutement de la Direction des Ressources Humaines du C.H.U. d'Angers et devront être retournés **au plus tard le** 10 Janvier 2011.

Soit par voie postale, sous pli recommandé, le cachet de la poste faisant foi, :
au C.H.U. d'ANGERS - Direction des Ressources Humaines

Bureau du Recrutement
4, rue Larrey
49933 ANGERS CEDEX 09

Soit à déposer, contre récépissé, au bureau du recrutement (240) au 1er étage du bâtiment administratif.

Angers, le 24 novembre 2010

Pour le Directeur Général
et par délégation et par empêchement du
Directeur des Ressources Humaines
La Directrice Adjointe

signé : C. BIZIOT

- Avis de concours sur titres de conseiller en économie sociale et familiale

PARU AU JOURNAL OFFICIEL LE 14 OCTOBRE 2010

Un arrêté du Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 Février 2010 a ouvert un concours sur titres en vue de pourvoir un poste de Conseiller en Economie Sociale et Familiale au Centre Hospitalier Universitaire d'Angers (49).

Peuvent faire acte de candidature les personnes réunissant les conditions énumérées :

- à l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- à l'article 3 du décret n° 93-653 du 26 mars 1993 modifié portant statut particulier des conseillers en économie sociale et familiale de la fonction publique hospitalière.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au Bureau du Recrutement de la Direction des Ressources Humaines du C.H.U. d'Angers et devront être retournés **au plus tard le** 14 Décembre 2010.

Soit par voie postale, sous pli recommandé, le cachet de la poste faisant foi, :
au C.H.U. d'ANGERS - Direction des Ressources Humaines
Bureau du Recrutement
4, rue Larrey
49933 ANGERS CEDEX 09

Soit à déposer, contre récépissé, au bureau du recrutement (240) au 1er étage du bâtiment administratif.

Angers, le 19 octobre 2010

Pour le Directeur Général
et par délégation et par empêchement du
Directeur des Ressources Humaines
La Directrice Adjointe

signé : C. BIZIOT